

RCS : GAP

Code greffe : 0501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00023

Numéro SIREN : 834 545 212

Nom ou dénomination : 2A SECURITE

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/001759

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2020/001759**  
n° de gestion : **2018B00023**  
n° SIREN : **834 545 212 RCS Gap**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Gap certifie avoir procédé le 01/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

2A SECURITE - Société par actions simplifiée  
48 route Sainte-marguerite Bâtiment B N 49 5ème Étage 05000 Gap -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2019**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :

**Dépôt des comptes annuels**



227411

Désignation de l'entreprise	2A SECURITE SASU			Néant <input type="checkbox"/>
Adresse de l'entreprise	48 ROUTE DE SAINTE MARGUERITE		05000 GAP	
Numéro SIRET *	8 3 4 5 4 5 2 1 2 0 0 0 1 3			
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	

CERTIFIE CONFORME  
A L'ORIGINAL

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 9		3 1 1 2 2 0 1 8	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	5 655	1 516	4 139	4 824
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>5 655</b>	<b>1 516</b>	<b>4 139</b>	<b>4 824</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *						
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	62 397		62 397	28 092
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	074	570		570	798
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	83 260		83 260	34 263
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	<b>146 227</b>		<b>146 227</b>	<b>63 152</b>
	<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>151 883</b>	<b>1 516</b>	<b>150 367</b>	<b>67 976</b>

PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
		1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000	2 000	2 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	200		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134	35 260		
	Résultat de l'exercice	136	74 217		35 460
	Provisions réglementées	140			
		<b>Total I</b>	<b>142</b>	<b>111 677</b>	<b>37 460</b>
Provisions pour risques et charges	<b>Total II</b>	<b>154</b>			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	3 833	5 833	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 141	2 057	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)	169	3 511	22 626	
	Produits constatés d'avance	174			
		<b>Total III</b>	<b>176</b>	<b>38 689</b>	<b>30 516</b>
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>	<b>150 367</b>	<b>67 976</b>	

RENOVIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	1 834
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	383
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le			
		13	1	2	2019	13	1	2	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * <span style="float:right">dont export et livraisons intracommunautaires</span>	209				210			
	Production vendue <span style="float:right">biens services *</span>	215				214			
		217				218	161 496		67 299
	Production stockée * <span style="float:right">(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)</span>					222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits					230	330		338
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	161 827		67 636	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stock (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240			
	Autres charges externes * : <span style="float:right">(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)</span>					242	19 220		13 852
	Impôts, taxes et versements assimilés <span style="float:right">(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)</span>	243				244	470		195
	Rémunérations du personnel *					250	55 846		13 957
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	11 272		2 957
	Dotations aux amortissements *					254	1 068		1 076
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges <span style="float:right">dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259</span>		259			262	45		140
		<span style="float:right">dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260</span>	260						
Total des charges d'exploitation (II)					264	87 920		32 176	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270	73 906		35 460	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280			
	Produits exceptionnels				(IV)	290		5 272	
	Charges financières				(V)	294			
	Charges exceptionnelles <span style="float:right">dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347</span>		347			300			5 272
		<span style="float:right">dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348</span>	348						
Impôts sur les bénéfices *					(VII)	306	(311)		
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>					310	74 217		35 460	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	74 217	<b>314</b>		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	248	330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							<b>997</b>		
Déductions	Entreprise nouvelles (44 septies) 986	73 906	Zone franche urbaine (44 octies et octes A) 987		127	Zones de revitalisation de la défense (44 septies) 138		<b>342</b>	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		Jeune entreprise innovante (44 septies A) 989		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies) 990			
	Divers dont ZFANG (44 quaterdecies) 345		Investissements outre-mer 344		346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 septdecies) 992		<b>350</b>	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D					993	Déduction exceptionnelle simulatoire de conduite 641		311
	<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>					352	0	<b>354</b>	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : * . . . . . dont imputés sur le résultat :						<b>360</b>		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>					370	0	<b>372</b>		



For.ulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2A SECURITE SASU

Néant 

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460	5 272	462		464		466	5 272		5 272	
	Autres immobilisations corporelles	470		472	383	474		476	383		383	
Immobilisations financières		480		482		484		486				
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>5 272</b>	<b>492</b>	<b>383</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>5 655</b>		<b>5 655</b>	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
	Terrains		510		512		514		516			
	Constructions		520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546			
	Matériel de transport		550	448	552	1 055	554		556	1 503		
Autres immobilisations corporelles		560		562	13	564		566	13			
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>448</b>	<b>572</b>	<b>1 068</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>1 516</b>			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591					
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2A SECURITE SASU

Néant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

## III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art 209C du CGI)	996	

## IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381						
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325						
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327						
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380						
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326						
N° du centre de gestion agréé	388						
Montant de la TVA collectée	374					35	435
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378					2	528
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397						

**2A SECURITE**  
**Société par actions simplifiées unipersonnelle**  
**au capital de 2 000 euros**  
**Siège social :**  
**Résidence Sainte Marguerite**  
**48 Route Sainte Marguerite**  
**05000 GAP**  
**834 545 212 RCS GAP**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2020**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 74 217 euros de la manière suivante :

bénéfice de l'exercice :	74 217 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	35 260 euros
Pour Former un bénéfice distribuable de	109 477 euros
En totalité au compte "report à nouveau"	109 477 euros
S'élevant ainsi à 109 477 euros	

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de jetons de présence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2020**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme  
Le Président.



**2A SECURITE**  
**Société par actions simplifiées unipersonnelle**  
**au capital de 2 000 euros**  
**Siège social :**  
**Résidence Sainte Marguerite**  
**48 Route Sainte Marguerite**  
**05000 GAP**  
**834 545 212 RCS GAP**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2020**

L'an DEUX MILLE VINGT,

Le 30 juin

A 17h30,

L'administrateur unique de la société 2A SECURITE, société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 2.000 euros, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 48 Route sainte marguerite, sur convocation du président.

Monsieur BOUGUETTOUCHA Abdennour, propriétaire de 200 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur BOUGUETTOUCHA Abdennour, président et associé unique.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus a l'administrateur.
- Affectation du résultat de l'exercice,
- non rémunération du président

Le Président dépose sur le bureau et met à sa disposition:

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

*SA*

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires sont tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

le Président, met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 74 217 euros de la manière suivante :

bénéfice de l'exercice :	74 217 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	35 260 euros
Pour Former un bénéfice distribuable de	109 477 euros
En totalité au compte "report à nouveau"	109 477 euros
S'élevant ainsi à 109 477 euros	

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de jetons de présence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, approuve la non rémunération du président pour la deuxième année d'exercice soit au 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **CLOTURE**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par Le président.

**Monsieur Abdennour BOUGHETTOUCHA**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a vertical stroke and a small flourish.

**2A SECURITE**  
**Société par actions simplifiées unipersonnelle**  
**au capital de 2 000 euros**  
**Siège social :**  
**Résidence Sainte Marguerite**  
**48 Route Sainte Marguerite**  
**05000 GAP**  
**834 545 212 RCS GAP**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2020**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 74 217 euros de la manière suivante :

bénéfice de l'exercice :	74 217 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	35 260 euros
Pour Former un bénéfice distribuable de	109 477 euros
En totalité au compte "report à nouveau"	109 477 euros
S'élevant ainsi à 109 477 euros	



Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de jetons de présence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, approuve la non rémunération du président pour la deuxième année d'exercice soit au 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke at the end.